



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 05 juillet 2021 à 18h00 le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 29 juin 2021 conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Laurent MARCANGELI, Le Maire.

**Etaient présents :**

Laurent Marcangeli, Stéphane Sbraggia, Caroline Corticchiato, Stéphane Vannucci, Simone Guerrini, Pierre Pugliesi, Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Nicole Ottavy, Annie Costa-Nivaggioli, Annie Sichi, Christophe Mondoloni, Aurélia Massei, Danielle Flamencourt, Jean-Pierre Sollacaro, Marie-Noëlle Nadal, Jean-François Luccioni, David Frau, Isabelle Falchi, Christelle Combette, Christian Bacci, Muriel Piera, Emmanuelle Villanova, Alain Nicolai, Marie-Françoise Gaffory Fau, Basiliu Moretti, Alexandre Farina, Marine Ponzevera, Sébastien Deliperi, Marine Schinto, Jean-Paul Carrolaggi, Jean-André Miniconi, Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi

**Avait donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Jacques Billard à Annie Costa-Nivaggioli, Charles Voglimacci à Laurent Marcangeli, Jean-Pierre Aresu à Pierre Pugliesi, Dominique Carlotti à Simone Guerrini, Isabelle Jeanne à Rose-Marie Ottavy-Sarrola, Camille Bernard à Annie Sichi, Philippe Kervella à Stéphane Sbraggia, Laetitia Maroccu à Caroline Corticchiato, Pierre-Laurent Audisio à Alexandre Farina

**Etaient absents :**

Marie-Antoinette Santoni-Brunelli, Paul Mancini, Danielle Antonini, Isabelle Feliciaggi, Vanina Angelini-Buresi, Etienne Bastelica

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	34
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Madame Marine Schinto, est désigné(e) en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20210705-2021\_137-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/07/2021

Affichage : 13/07/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



**Séance du lundi 05 juillet 2021**  
**Délibération N° 2021/137**  
**Réaménagement paysager du Parc Berthault : Plan**  
**prévisionnel de financement**

## **Monsieur le Maire expose à l'assemblée :**

Le caractère d'une population se construit autour des événements historiques mais aussi des configurations environnementales d'un site, créé par un riche industriel Armand BERTHAULT dans un esprit non pas de parc mais de jardin à vu le jour en 1891. Le parc Berthault a durant de nombreuses années rendu compte de ce qui a fait la personnalité d'Ajaccio et des Ajacciens. C'est un patrimoine identitaire de l'époque où Ajaccio était reconnu pour sa douceur de climat et identifiée comme « station d'hiver » livre de Paul LUCCHINI, mais qui aujourd'hui, a besoin d'une nouvelle impulsion.

Réfléchir le Parc aujourd'hui c'est lui retrouver une acception ancienne, et rendre aussi un hommage à son créateur qui n'exigeait « qu'un salut des ajacciens quand ceux-ci le croisaient dans le parc » (Ajaccio Station d'hiver PL).

### Objectifs poursuivis :

Ce projet est en adéquation avec la politique de la ville en termes d'amélioration du bien-vivre en ville par la valorisation du patrimoine pour la population (approche culturelle et récréative) tout en confortant et développant les activités touristiques. Ainsi, l'objectif général du projet concerne-t-il la conservation du patrimoine végétal et culturel du site pour répondre aux attentes des Ajacciens.

Les actions proposées s'articulent donc autour de 3 axes principaux sur le parc :

- 1 – l'amélioration des services à la population,
- 2 – La valorisation du patrimoine à la population,
- 3 - Le développement des activités scolaires et touristiques.

L'objectif à long terme est la réalisation d'un jardin de collection sur l'ensemble du parc.

### Détail de l'opération :

#### La valorisation du patrimoine à la population

- La population doit se trouver en mesure de se réapproprier le patrimoine intellectuel et culturel du site.
- Concernant le patrimoine historique et culturel, il serait intéressant de pouvoir dégager le système d'irrigation mis en place par Armand BERTHAULT lors de la création du parc, (bassin d'irrigation, d'agrément...) cela pour la revégétalisation de certaines parties du site (Partie haute du parc)
- Enfin, il pourra être envisagé de rédiger une flore dédiée au parc permettant de reconnaître les différentes espèces végétales présentes sur le site, notamment les diverses variétés de palmiers ( Phoenix, Washingtonia,).
- Le choix de plantations d'essences prestigieuses (dragonniers, Acanthes, Cactus ...) autant de noms afin de renouer avec le passé du parc Berthault qui avait pour vocation de faire découvrir aux ajacciens les plantes exotiques.

#### Les activités scolaires et touristiques :

- Des activités éducatives pour les scolaires avec des parcours de reconnaissance de la flore exotique, est liée au souvenir d'Armand Berthault « ce mécène original, écologiste avant la lettre, qui a permis à des générations d'ajacciens d'user et d'abuser d'un espace paradisiaque réalisé par ses seuls deniers ».
- les visites développées sur le Parc : parcours botanique (variétés d'essences exotiques), parcours relatifs aux constructions des murs et des bassins...
- Mise en place de lieux récréatifs pour les familles, afin de ne pas changer les habitudes prises par les Ajacciens mais de les améliorer
- La création à l'intérieur du parc d'un chemin accessible dans sa partie basse aux personnes à mobilité réduite

## Description du projet

### Idées principales basées sur la biodiversité

- Patrimoine identitaire
- Seule palmeraie au cœur de la ville, station d'hiver
- Aménagement de cœur de quartier, détente, loisirs...
- Jardin dédié aux essences représentatives des 5 continents en faveur de la biodiversité
- Jardin parcours botanique : visites scolaires, touristiques...

### Idées principales basées sur la reconstitution d'une palmeraie

Prolongement des murs de soutènement et création de gradins

Structure et entrée du parc Création de l'entrée principale (réutilisation des anciens piliers et pierres du jardin d'Elisa)

Plantations Jardin exotique/d'acclimatation : l'idée est de retrouver à partir d'un parcours botanique les divers végétaux caractéristiques des 5 continents.



### Budget prévisionnel

Mur de soutènement	Création et prolongement des murs existants	150 000,00
Murets	Structure des jardins	50 000,00
Gradins	Création de gradins	85 000,00
Sécuriser les paliers	Pose de gardes corps	60 000,00
Escalier intermédiaire	Accès secondaire à la terrasse partie haute	32 500,00

Distribution des réseaux	Canaliser les eaux de résurgence et de surface sur la partie basse	180 000,00
Distribution réseau électrique	Partie basse et haute	20 000,00
Cheminement	Profilage des allées et des places	216 000,00
Plantations	Partie basse et haute	280 000,00
Arrosage, paillage	Partie basse et haute	40 000,00
Reprofilage	Talus	15 000,00
Mobilier urbain	Bancs/ poubelles	30 000,00
	HT	<b>1 158 500,00</b>

Une autorisation de programme a été votée au budget primitif 2020 et un dossier de financement a été déposé à la DSIL en 2021 »

### IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

D'adopter le plan prévisionnel de financement de l'opération « Réaménagement Paysager du Parc Berthault »:

Plan Prévisionnel de Financement	de	Montant HT (€)	%
Ville d'Ajaccio		231 700,00	20%
Etat (DSIL)		463 400,00	40%
Collectivité de Corse		463 400,00	40%
<b>TOTAL</b>		<b>1 158 500,00</b>	<b>100%</b>

D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des différents co-financeurs pour l'opération « Réaménagement du Parc Berthault »

### LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Madame Caroline CORTICCHIATO, adjointe déléguée  
Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ;  
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 05 juillet 2021,

Considérant la nécessité pour la Ville de réaménager ce site,

**Adopte** le plan prévisionnel de financement de l'opération « Réaménagement Paysager du Parc Berthault »:

Plan Prévisionnel de Financement	de	Montant HT (€)	%
Ville d'Ajaccio		231 700,00	20%
Etat (DSIL)		463 400,00	40%
Collectivité de Corse		463 400,00	40%
<b>TOTAL</b>		<b>1 158 500,00</b>	<b>100%</b>

**Autorise** Monsieur le Maire à solliciter les subventions auprès des différents co-financeurs pour l'opération « Réaménagement du Parc Berthault »

**VOTE**

**Par 40 voix pour, 3 abstention(s)**

**Abstention(s)** : Jean-Michel Simon, Jean-François Casalta, Julia Tiberi

*Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité.*

*Le tribunal administratif de Bastia peut être saisi via l'application "Télérecours citoyens", accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

---

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.**

**(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

**Laurent MARCANGELI**

